

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : [11 Mai 2023](#)

Date de convocation : 25 avril 2023
Date d'affichage : 26 avril 2023

Séance du 4 mai 2023

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 26
Nombre de voix exprimé : 30

L'an deux mille vingt-trois et le quatre mai,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Emilie Bastié, François Bonnet, Jean-Marc Brabant, Alain de Villebonne, Marc Duval, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouiran, Valérie Grange, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Franck Laroche, Nathalie Lebouc, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Brigitte Pascal-Freytag, Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Serge Robin, Nicolas Salerno, Catherine Serra et Bernadette Vitale.

Procurations de : Josiane Giraudon à Catherine Serra, Brigitte Margaillan à François Bonnet, Joëlle Richaud à Franck Laroche, Richard Rouzet à Jean-Louis Robert,

Absents et excusés : Pierre Aubois, Jean-Luc Borel, Romain Brette, Anne-Marie Dauphin, Géraud de Sabran-Pontevès Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Jean-Paul Grouiller, Michel Partage, Béatrice Paumier-Lallemand, Samantha Khalizoff, Karine Mouret suppléeée par Brigitte Pascal-Freytag,

Madame Catherine SERRA est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-052
Projet d'acquisition par l'EPF PACA pour le compte de la commune de La Tour d'Aigues
1 boulevard de La République

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2018-079 du 11 octobre 2018 approuvant la convention multi-sites avec l'Etablissement Public Foncier PACA ;

Vu la convention multi-sites avec l'EPF PACA, signée le 11 décembre 2018, notamment son article 14 ;

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

En 2018, COTELUB a signé une convention avec l'EPF PACA, dite « multi-sites ». Cette convention confie à l'EPF, une mission d'acquisition foncière et de portage des biens.

Dans le cadre de sa politique de revitalisation du cœur de village, la commune de La Tour d'Aigues souhaite l'acquisition de la parcelle H369, 1 boulevard de la République à La Tour d'Aigues. Cette acquisition se fera par l'EPF PACA dans le cadre de la convention « multi sites ».

La valeur du bien à acquérir est évaluée à 48 000 € d'après l'avis des Domaines.

Les délégués de la commune de La Tour d'Aigues, ne participent ni aux débats, ni au vote,

Il est proposé de donner l'accord de COTELUB à cette acquisition.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De donner l'accord de COTELUB sur cette acquisition par l'EPF PACA ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De donner** l'accord de COTELUB sur cette acquisition par l'EPF PACA ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 30 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Catherine SERRA
Secrétaire de séance



Robert TCHOBDRENOVITCH
Président

